LE JOURNAL DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE LA RICHESSE DU MILIEU

INF'EAU n° 38 octobre 2016

APIEEE

ASSOCIATION DE PROTECTION D'INFORMATION ET D'ETUDE DE L'EAU ET SON ENVIRONNEMENT

Sommaire du n°38 d'octobre 2016

P.1 : édit'eau
p.2-3 : Réserves de substitution en Sud Deux-Sèvres
p.4 : zoom sur les libellules
p.5-6: Vigne et pesticides
p.7 : Vie de l'APIEEE,
p.8 : En bref

Edit'eau

Après un début pluvieux, l'été 2016 a été marqué par une sécheresse sévère. Il n'a paraît-il pas fait aussi sec depuis 30 ans !

Notre numéro d'inf'eau de juillet signalait déjà les premiers assecs très tôt en saison. Ça ne s'est bien sûr pas arrangé : sur le site de ONDE (Observatoire national des étiages), on peut ainsi lire qu'en août, 29% des stations observées étaient en assecs et 12% en « écoulement non visible » soit 41% en situation anormale. (En tout cas, pas très bonne pour les poissons qui n'ont pas encore appris à rester en apnée …)

C'est aussi l'information que nous font remonter nos bénévoles surveillant les rivières : Jean-Louis et Catherine Demarq surveillent la Nie, la Padôme et la Saudrenne. Dès le 31 juillet la zone qu'ils observent sur la Nie était à sec au delà du tronçon surveillé (entre Varaize et Galanchat). Assecs aussi pour Thierry Baudry sur le Mignon à Verdais et Rançon et sur la Bellesebonne pour Michel Cossais. De son côté, François Riedel nous livre quelques photos de sa dernière tournée :

Le Mignon à Verdais - Thierry Baudry

A St Martin de Melle, la Béronne ressemble plus à un sentier de randonnée qu'à une rivière .

Et à Sompt, Chef Boutonne et Lusseray, les lavoirs et la fontaine sont au plus bas.

La résurgence de la Somptueuse au lavoir de Sompt - F Riedel

Dans ce contexte, que peut-on dire des bassines ? Une bonne ou une mauvaise chose ? Vincent Boutteaud vous en dit plus en pages 2 et 3.

De son côté, la qualité de l'eau n'est pas non plus au mieux. Le 4 octobre a eu lieu la conférence départementale de l'eau à la préfecture de Niort. Il y a beaucoup été question de captages d'eau potable dans le nord des Deux-Sèvres (Lutinaux) dont la teneur en nitrate fluctue entre 80 et 90 mg/l avec une tendance à la hausse. Rappelons que l'on ne peut pas, sauf dérogation dépasser 50mg/l pour l'eau potable et qu'au delà de 100 mg/l l'eau n'est même pas potabilisable.

Pour ce qui est des pesticides, 160 molécules parmi les 287 recherchées ont été détectées (entre 2007 et 2012) dans les cours d'eau en Poitou Charentes. Les plus fréquentes sont l'atrazine déséthyl, un métabolite de l'atrazine pourtant interdite depuis 2003, ainsi que le glyphosate et son métabolite l'AMPA qui dépassent la norme de 0,1µg/l dans 12% et 20% des cas respectivement. D'autre part, rappelons que les Deux-Sèvres se situent parmi les 5 derniers départements français pour ce qui est de la qualité et la quantité de l'eau.

Alors que faire ?

N° 38 octobre 2016 comité de rédaction APIEEE- Directeur de publication Joëlle Lallemand. ISSN 1148-1137 Dépôt légal 01/2009

En organisant la « Faîtes du Bio » ces 3 et 4 septembre (voir p.7) l'APIEEE a voulu mettre en avant au niveau local, des formes d'agriculture respectueuses de l'environnement : agriculture biologique, réseau agriculture durable, biodynamie, production intégrée, etc.… Nous avons voulu montrer par le témoignage d'agriculteurs - bio depuis la première heure ou récemment convertis - que ce type d'agriculture est viable. Avec des prix qui se maintiennent à un bon niveau, l'agriculture bio n'est pas à la merci de fluctuations indexées sur le cours du pétrole ou la rapacité des spéculateurs. Espérons que cet argument finira par se faire entendre.

Pour finir sur une touche positive, voici quelques chiffres sur l'agriculture biologique (d'après agence Bio.org) : cette année, les surfaces cultivées en bio vont allègrement dépasser les 5% sur l'ensemble du teritoire (5,6% en terme de nombre d'exploitations et 7% en terme d'emplois agricoles). Le record est détenu par les légumes secs (20% des surfaces en légumes secs), suivis des petits fruits et des plantes aromatiques et médicinales ((14,7% et 13,2% respectivement). On est encore loin de l'Autriche (20% d'agriculture biologique) ou de la Suède (14%) mais c'est un résultat encourageant.

Joëlle Lallemand

Projets de réserves de substitutions en sud Deux-Sèvres.

Les projets de « bassines » dans les vallées de la Sèvre niortaise et de la Boutonne se précisent et feront l'objet d'enquêtes publiques, en novembre 2016 pour la Sèvre, courant 2017 pour la Boutonne. Ces bassines sont emblématiques de la surexploitation de la ressource en eau depuis les années 80. Dans l'ex-région Poitou Charentes, nos rivières du sud Deux-Sèvres sont avec la Seudre et le Clain parmi les plus impactées par l'irrigation.

Quelle pourrait être notre position dans un paysage socio-politique en pleine évolution et confrontés à une rhétorique récente de la part des irrigants ?

En effet, après l'avoir longtemps nié, la profession agricole a peu à peu reconnu l'impact négatif de l'irrigation sur les rivières et zones humides, et revendique logiquement le stockage hivernal de l'eau !

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) impose la mise en place d'outils à mobiliser pour atteindre le « bon état des masses d'eau » en qualité et en quantité avec des contraintes de temps. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 en est une traduction et a permis de redéfinir par bassin des volumes prélevables (ou volumes cibles selon les définitions).

Pour la Boutonne comme pour la Sèvre, les volumes prélevables au printemps/été 2021 seront divisés par 3 à 4 par rapport à ceux autorisés actuellement. Cette échéance justifie aux yeux des associations d'irrigants la création de bassines à grande échelle sans lesquelles leur activité même est menacée à moyen terme : impensable !

Photo François Riedel

Des débits d'objectifs d'étiages (DOE) sont fixés au niveau de chaque agence de l'eau dans les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau dont découlent les SAGE, correspondant à des bassins hydrologiques cohérents). Basés sur des données scientifiques, ils sont révisés au fil de négociations, sous la pression des lobbies agricoles. Relevés en des points nodaux (ex : le moulin de Châtre sur la Boutonne en limite 17/79), les DOE doivent être respectés 8 années sur 10 afin de concilier les divers usages de l'eau (avec cet ordre de priorité : eau potable/ milieux aquatiques /industries et agriculture).

Dans la pratique, selon l'ORE (observatoire régional de l'environnement) sur la période 2005/2014, la notion de DOE n'a pas été respectée :

-8 années sur 10 sur la Boutonne (point nodal : moulin de Châtre);

-10 années sur 10 pour la Sèvre niortaise (point nodal : la Tiffardière, marais poitevin), malgré une pluviométrie abondante les été 2013 et204.

Les conditions de financement des bassines par les agences de l'eau, la pression de nos associations de protection de la nature jointe à l'obligation de

résultats de l'administration (préfecture via la DDT[1]) ont contraint les associations d'irrigants à se regrouper par bassin hydrologique et à blinder techniquement leurs études de faisabilité.
Cette technicité nouvelle et le fait que la baisse considérable des volumes prélevables permettraient de retrouver la continuité estivale des cours d'eau, perdue il y a plus de 30 ans, implique que nous redéfinissions notre stratégie de lutte contre cette gabegie d'argent public et la pérennisation de pratiques agricoles dont nous avons toujours dénoncé les effets.
Ces projets s'ils sont appliqués sans nouvelle dérogation, seraient donc efficaces pour garantir la continuité des milieux aquatiques en été, à la condition que l'ensemble des réserves soient construites.
Cette efficacité uniquement définie par la baisse des pompages au printemps/été ne produit pas les effets bénéfiques que nous attendons pour retrouver le « bon état des masses d'eau » exigé par la loi tant au niveau de la quantité que de la qualité.

Evolution des pratiques agricoles, vers des cultures à haute valeur ajoutée

Les Contrats territoriaux de gestion quantitative ou CTGQ sont les outils financiers des agences de l'eau sur les bassins sensibles. Ils ont été détournés au profit du stockage de l'eau alors qu'ils devaient servir prioritairement à financer des économies d'eau via notamment des alternatives agronomiques, et à la renaturation des milieux. Ces dernières options étant comme d'habitude conditionnées au volontariat des agriculteurs. Sur le projet de territoire Boutonne, équivalant au CTGQ, la part Animation, économies d'eau et alternatives agronomiques... représente moins de 2 %. Les 98 % restants soient 39 millions d'euros seront affectées aux bassines. Un tel budget aurait pu servir à développer en profondeur les techniques agro-écologiques, qui remettent du carbone dans les sols et économisent l'énergie ; qu'en pensent vraiment les agriculteurs dans leur ensemble, dont seuls 5 à 10 % irriguent ?
Le stockage hivernal comme solution unique, induit un verrouillage technique versus irrigation avec des coûts élevés. Les réserves financées à 70 % par des fonds publics collectés par les agences de bassin, restent à la charge des irrigants pour 30 %. La coopérative de l'eau qui porte le projet Sèvre niortaise prévoit un coût de 20 ct d'euros le m^3.

[1] DDT : Direction Départementale des Territoires

Tous les irrigants sont appelés à financer les réserves, qu'ils y soient connectés ou pas. Les récalcitrants verront diminuer leurs volumes. Des systèmes complexes de péréquation permettraient de dédommager les non connectés touchés par des restrictions en cas de sécheresse exceptionnelle !!!...
La coopérative de l'eau en 79 ne cache pas dans sa présentation du projet Sèvre-Mignon, qu'une valeur forte des irrigants impliqués est de pouvoir transmettre des volumes d'eau dits « historiques » sur plusieurs générations; la notion de « droit d'eau » qui n'a aucune valeur juridique en France, est même affichée. Nous sommes face à une profession qui défend à tout prix une rente de situation accordée par les pouvoirs publics à quelques agriculteurs bien « assis » sur les nappes d'eau les plus productives.
Les projets insistent sur le développement des cultures sous contrat, plus rentables que le maïs, type semences ou légumes de plein champ. Ces cultures sont malheureusement réputées aussi polluantes que rentables.

Les réserves en quelques chiffres :
Sèvre-Mignon :
Volume autorisé 2005 : 24,5 millions de m^3
Volume prélevable 2021 : 7,3 M m^3
projet : 8,4 M de m^3 sur 19 réserves Coût : 46 M €
Boutonne :
Volume autorisé 2014: 13,9 M de m^3
Volume prélevable 2021 : 3,8 M m^3
projet : 6,8 M de m^3 sur 27 réserves coût : 39 M €
Emprise au sol : de 7 à 18 hectares
Hauteur visible de 7 à 15 mètres.

Nous sommes en outre favorables à la sécurisation des exploitations d'élevage, qui représentent par exemple 50% des irrigants adhérents de la coopérative de l'eau, une spécificité deux-sévrienne. Cependant méditons sur certains chiffres : les 5 bassines existantes sur le bassin de la Boutonne en Deux Sèvres et anciennement gérées par la CAEDS (émanant de l'ex-Conseil Général) avaient été construites avec la promesse de conforter les élevages existants. Fin des années 2000, seulement 3 % des surfaces irriguées étaient affectées au fourrage.... pour faire du maïs ensilage ! La situation a-t-elle évoluée ?

Evolution de la qualité de l'eau, un petit goût amer.

Quels choix culturaux feront les irrigants demain ?. On peut légitimement craindre l'arrivée de nouveaux produits phytos dans l'eau du robinet

dont il faut rappeler qu'elle est simplement chlorée sur la plupart des captages du sud 79.
Quid des plastifiants relargués par les bâches ? On sait que ces micro-polluants interagissent avec la vie des sols et sont présents dans toutes les masses d'eau à l'état de traces. Nous attendons les résultats d'études en cours qui pourraient se révéler préoccupants.

Aléas climatiques et prélèvements hivernaux.

Les remplissages hivernaux des réserves se feront de novembre à mars. Les études définissent des seuils d'arrêt de pompage au niveau de forages (piézomètres). Ces seuils, ajustables par les porteurs de projets (!) feront l'objet de vives tensions en cas d'hiver sec. Nous redoutons que des dérogations soient accordées par les préfets pour garantir l'ordre public. A titre d'exemple, les fontaines de Lusseray qui affluent vers la Boutonne, ont été plusieurs fois asséchées lors du remplissage de la réserve située, à proximité. Demandons la prise en compte de points d'observation secondaires comme les sources et ruisseaux qui reflètent mieux l'impact d'un pompage.
Quid de l'impact d'un moindre apport d'eau douce sur les crues indispensables à la régénération des milieux aquatiques et des prairies permanentes ?
Quid de l'impact sur les systèmes estuariens en hiver ? Des modélisations, aujourd'hui fiables pourraient nous renseigner mais n'ont pas été envisagées.
Vous vous sentez concerné(e) ? nous vous invitons à réagir sur ce sujet sur Facebook ou par mail.

Vincent Boutteaud

Pour consulter le projet de territoire Boutonne :
sageboutonne.fr/documentation/documents-du-contrat-territorial
Pour situer les projets de bassines sur Sèvre/Mignon :
coopdeleau79.com
Une synthèse et des chiffres évocateurs sur le stockage de l'eau dans notre région par Benoit Biteau
www.val-de-seudre-identi-terre.com

Libellules et demoiselles

Qui n'a jamais admiré le vol gracieux des libellules à la belle saison ?
D'après le Littré, leur nom vient de « libelle » qui est un niveau de maçon, en référence à l'horizontalité du vol des libellules. Je préfère constater qu'en grec, leur nom signifie « nymphe ». En France, nous en appelons certaines « demoiselles », alors que les anglais les appellent « damsel » et les allemands Wasserjungfer ou « demoiselles d'eau »
Au fait, quelle différence entre libellules et demoiselles ? Regardez bien sur ces photos de Fabrice Conort de l'APIEEE :

A gauche, les libellules (libellule déprimée, libellule fauve, *Sympetrum* sanguin ont des gros yeux qui se touchent, un corps épais, des ailes bien étalées à l'horizontale.
A droite, les demoiselles (Agrion mignon, Calopteryx vierge et leste sauvage) ont des petits yeux disjoints, un corps fin et des ailes plus repliées par rapport au corps (sauf les lestes qui les gardent étalées).
Les larves de libellules et demoiselles ont un régime carnassier et sont des prédateurs des invertébrés aquatiques, voire d'alevins quand elles sont suffisamment grandes. Les larves, ternes et camouflées, passent par 8 à 18 mues successives, plus généralement 9 à 13, avant d'émerger comme un adulte gracieux et coloré.
Avec leurs grandes ailes qui ont une sorte de charnière, le nodus, et qui sont indépendantes, les libellules sont des championnes de voltige : elles peuvent faire du sur place ou même voler à reculons. Elles atteignent des pointes de vitesses à 36km/h (par comparaison, un frelon ne dépasse pas 22km/h). Verticalement, elles peuvent s'élever de 1,5m/s soit 3 fois plus vite que les autres insectes volants.

Pour l'accouplement, le mâle saisit la femelle au niveau de la tête ou du thorax. La femelle se retourne alors pour mettre en contact ses pièces copulatoires (8e et 9e segments de l'abdomen) avec celles du mâle (2e segment). Tous deux forment alors le « cœur copulatoire » :

Nymphes au corps de feu- photo Fabrice Conort

Chez la plupart des espèces, lors de la ponte, la femelle est soit gardiennée, soit accompagnée par le mâle qui reste accroché à elle dans la « position du tandem ». Il assure ainsi la transmission de ses gènes en empêchant un autre mâle de féconder la femelle.

Les libellules sont adaptées à toutes sortes de milieux aquatiques depuis l'eau vives des rivières à l'eau stagnante des marais. Elles peuvent même vivre dans des tourbières acides ou des eaux pétrifiantes.

A cause de leur régime carnivore, la principale menace pesant sur les libellules est la disparition de leurs proies due à la disparition des zones humides, à l'eutrophisation des milieux, aux remembrements agricoles ou à l'utilisation excessive de pesticides.

Sachez que si vous creusez une mare dans votre jardin, elle pourra accueillir jusqu'à une vingtaine d'espèce de libellules.

Joëlle Lallemand

Vigne et pesticides

Marine Bonnet a été une des pionnières du club nature de l'APIEEE. Elle travaille aujourd'hui dans une chambre d'agriculture à Lyon et nous livre cet article sur la vigne

« Tout est poison, rien n'est poison, tout dépend de la dose » (Paracelse, médecin suisse du XVIIème siècle).

Défini dans le règlement CE n° 1107/2009, le terme « pesticide » est un anglicisme, issu du latin pestis (épidémie, fléau) et caedo (tuer) qui désigne l'ensemble des produits destinés à lutter contre les parasites animaux, végétaux et viraux. L'agriculture en est de loin le premier utilisateur. L'utilisation de grandes quantités de pesticides par l'agriculture (plus de 60000 tonnes de substances actives) est logique puisque d'une part ce secteur occupe de très grandes surfaces (plus de 30 millions d'hectares) et tout simplement parce que les récoltes sont convoitées par de très nombreux organismes avec qui on ne veut pas partager ! La viticulture en particulier est parmi les plus gourmandes en produits phytosanitaires, essentiellement en fongicides. Les viticulteurs sont souvent contraints d'appliquer de nombreux fongicides étant donné la forte sensibilité de la vigne aux maladies cryptogamiques, faute de quoi ils mettent en jeu leur récolte ; surtout durant les périodes humides.

D'un côté le monde agricole a pris conscience des problèmes liés à l'utilisation trop forte ou prolongée des pesticides et en réduit l'usage. Mais de l'autre côté l'industrie associée à la production des pesticides développe des produits efficaces à plus faible dose (donc plus dangereux) et fait la promotion de leur utilisation.

« Santé et produits phytosanitaires », sujet sensible qui fait débat actuellement. Les fabricants et vendeurs de pesticides, les applicateurs de ces mêmes produits qu'ils soient professionnels ou particuliers, les consommateurs, les associations, les médias, les scientifiques, les organisations gouvernementales et européennes, chacun défend des intérêts et des positions.

Si certains cas spectaculaires ont démontré que certains pesticides étaient extrêmement dangereux pour l'environnement et la santé (par exemple DDT, agent orange arsenic), c'est loin d'être aussi clair pour toutes les molécules. Les résultats des recherches en toxicologie et écotoxicologie ne permettent pas toujours de faire un lien direct entre l'exposition aux pesticides et les effets sur l'environnement et/ou la santé animale et humaine. Par exemple, si une étude au Danemark a montré l'impact négatif de l'intensité de l'exposition aux pesticides sur le nombre de spermatozoïdes, elle n'a pas trouvé de différence de la qualité du sperme entre deux groupes d'agriculteurs bio et conventionnels. D'après un grand nombre d'études scientifiques le glyphosate, substance active du désherbant ROUNDUP ®,

montre une toxicité **aiguë** très faible. En effet chez le rat et la souris la dose létale 50 par voie orale (DL50) est de 5 000 mg/kg poids corporel. C'est à dire qu'il faut une relativement forte dose pour tuer 50 % d'une population donnée de rats ou de souris.

En revanche plusieurs dizaines d'années de recherches démontrent les effets néfastes des pesticides sur les populations humaines et/ou animales et les écosystèmes. L'exposition prolongée même à faible dose, sans être létale, peut sérieusement perturber le fonctionnement des organismes. Y compris ceux qui ne sont pas visés par le produit. Les fabricants de pesticides masquent volontairement ces effets pervers et prétendent à tort que leurs produits sont parfaitement sélectifs. Les agriculteurs en sont souvent victimes. Grâce aux études scientifiques, aux relais médiatiques, et à la pression du public, aujourd'hui les doses répandues sont de moins en moins conséquentes et de plus en plus surveillées, réglementées. Il n'en reste pas moins que de grandes quantités de produits très diversifiés avec un potentiel nocif pour l'homme et l'environnement sont déversées dans la nature chaque année. Du fait de leur dangerosité, le contact inopiné des pesticides avec des organismes non-cibles peut entraîner des effets graves sur ces derniers.

Photo Caroline Leroux CA69

La famille des dithiocarbamates (mancozèbe, métirame, thirame) anti-mildiou de contact, fait partie, avec le cuivre, des principaux traitements appliqués sur la vigne. Il s'agit par ailleurs des fongicides les plus étudiés sur le plan médical car le possible lien avec la maladie de Parkinson est établi. Effectivement depuis 2012 la maladie de Parkinson est reconnue comme pathologie professionnelle en lien avec les pesticides. Il existerait également une possible synergie avec certains métaux lourds, augmentant la toxicité des dithiocarbamates. L'étude PHYTONER, publié en 2001, a étudié les effets neurocomportementaux liés à l'exposition professionnelle aux pesticides. Le constat est net : une baisse significative des performances cognitives et psychiatriques chez les agriculteurs exposés[1].

Plusieurs facteurs compliquent aussi l'évaluation des dangers de l'exposition aux pesticides. Tout d'abord, lors des analyses, on ne trouve que ce que l'on cherche. Aussi dans la recherche et l'évaluation des résidus des divers produits utilisés en agriculture on est passé, grâce aux améliorations des techniques analytiques, du milligramme au millième puis au milliardième de milligramme par kilogramme d'aliment. Actuellement des traces très faibles peuvent être détectées. Par ailleurs, les métabolites, produits de dégradation des substances actives, ne sont pas toujours identifiés, connus, il est donc difficile de les mesurer et encore plus d'évaluer leurs effets sur l'environnement. Ce qui veut dire que les suivis actuels ratent certainement des substances dangereuses, issues de l'agriculture ou non.

Si la toxicité aiguë (qui désigne les effets nocifs résultant de l'exposition à une seule forte dose d'un produit ou d'une seule exposition à celui-ci), est facile à identifier, la toxicité chronique (qui désigne les effets nocifs résultants de l'exposition à plusieurs et petites doses d'un produit) est beaucoup plus subtile à évaluer étant donné le nombre de facteurs pouvant interférer et amener à des effets toxiques également. Les individus sont exposés quotidiennement à plusieurs sources d'effets délétères potentiels (soleil, alimentation, peintures, mobilier plastique des bureaux, etc.). Il est donc très difficile de dissocier les effets propres à chaque substance. D'autant plus qu'en conditions réelles plusieurs pesticides sont utilisés en même temps et les effets « cocktail » des molécules chimiques sont encore peu connus. A cela on peut également ajouter le fait que certains adjuvants ont aussi leur toxicité intrinsèque. Des études ont montré que la formulation ROUNDUP® est plus toxique que la substance active glyphosate seule.

L'écotoxicologie, science très complexe et récente (1970), apporte davantage de questions que de réponses fermes et définitives. Il ne faut toutefois pas pratiquer la politique de l'autruche ; il faut être conscient que les pesticides, qu'ils soient naturels

ou de synthèse, sont tous fondamentalement des poisons, intentionnellement toxiques pour les organismes ciblés mais aussi pour de nombreux autres non ciblés. Environ 160 000 articles scientifiques traitant des pesticides dont 19 000 intéressent l'homme ont été recensés en 2016 sur MedLine et ToxLine, deux des plus importantes bases de données bibliographiques médicale et toxicologique. Si les résultats restent complexes et les différences physiques, chimiques et toxicologiques des pesticides rendent difficile toutes généralités ; les évidences des effets néfastes à long terme s'accumulent rapidement.

Agressé à chaque instant de notre vie nous avons les possibilités biologiques de nous défendre. Nous avons des mécanismes intimes de désintoxication qui nous protègent ; mais ces capacités ne sont pas illimitées. La réglementation évolue en faveur de la santé publique, mais elle a du mal à être à jour. En effet si de plus en plus de substances actives sont retirées du marché des pesticides en raison de leur dangerosité ; une quantité encore plus grande arrive de façon plus ou moins détournée, surtout via des activités autres qu'agricoles. En Gironde, un nouvel arrêté entrera très prochainement en vigueur afin de réglementer l'épandage de pesticides. Par exemple, en viticulture, l'application de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des écoles sera interdite suite à un épandage inapproprié en mai 2014.

Marine Bonnet

1 Baldi I, Lebailly P. (2013). "Indicateurs d'exposition aux pesticides dans les études épidémiologiques: exemple de l'étude PHYTONER sur les troubles neurocomportementaux". Innovations Agronomiques 28. 15-23.

Vie de l'APIEEE

Service civique

L'APIEEE vient de recruter son premier service civique : Charline Chebrou vient de terminer un BTS Gestion et Protection de la Nature. Elle va nous aider sur différents chantiers : communication (site internet, journal inf'eau…) et animations nature jusqu'en mai 2016.

Fête du Bio ces 3 et 4 septembre

Une première bien réussie pour cet événement citoyen qui a réuni presque 500 personnes à Chizé où le film de Marie Monique Robin a fait salle comble et près de 800 personnes au Puy des Fosses où se tenait le marché bio. Le débat avec les agriculteurs, Marie Monique Robin et Paul François a réuni un public nombreux ainsi que les sorties : visite du marais, ballade forestière, visite de la ferme en éco construction. Le samedi soir, un repas a été pris sur le tertre du château sous les arbres avec une animation musicale assurée par Stocai Glaz un groupe de musique irlandaise.

Visiteurs et exposants ont apprécié les journées et en redemandent pour l'année prochaine. A suivre donc !

Photos Alain Buchet

Site Facebook de l'APIEEE

http://www.facebook.com/APIEEE.79

L'APIEEE a réactivé son site Facebook tombé en dormance sur les dernières années. Vous y trouverez toutes sortes d'actualités sur l'eau, l'agriculture, les actions de l'APIEEE, des photos du club CPN et bien d'autres choses. Vous y trouverez aussi 2 clips vidéos réalisés par Aurélien Prudor pour l'APIEEE. aussi accessible ici :

« Faîtes du bio » https://vimeo.com/183568747

« Année sécheresse ?... Pas seulement », là : https://vimeo.com/183982498/7ce58787ae

Adhésion 2016

Nom, prénom :

Adresse

courriel

Verse une cotisation de : 10€ 20€ Don : €

Nb de personnes concernées :

Souhaite un recu fiscal (à partir de 20€ de don)

EN BREF :

Tribunal international de Monsanto

Du 12 au 16 octobre à la Haye en Belgique

Source : Reporterre 3 oct obre 2016

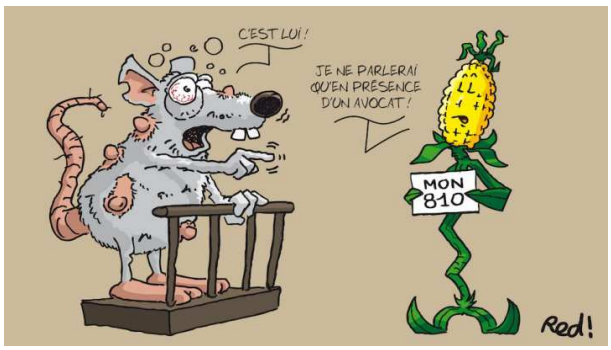

Ce tribunal citoyen présidé par de vrais juges, ayant siégé dans des cours nationales ou internationales de justice, rendra un jugement essentiellement symbolique mais permettra de répondre grâce à des délibérations fondées en droit et non sur une opinion à plusieurs questions, comme : La firme a-t-elle porté atteintes au droit à l'alimentation ou à la liberté de la recherche scientifique ? S'est-elle rendu coupable de crime de guerre au Vietnam (épandage de l'agent orange) ? etc…

Les autres buts poursuivis par ce tribunal sont :

-Assurer une information du public et la mobilisation citoyenne

-Montrer la nécessité d'introduire dans le droit la notion d' « écocide ». Cela permettra de poursuivre les compagnies et leurs dirigeants au pénal et non seulement au civil.

-Donner une boîte à outils juridiques aux victimes de Monsanto ou d'autres compagnies transnationales.

Rapport ANSES

Le rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire sur l'exposition professionnelle aux pesticides en agriculture est sorti en juillet 2016, sans faire beaucoup de bruit. Pourtant, de nombreux points méritent d'être soulignés : d'une part, il est très difficile de trouver des données dans la littérature scientifique sur l'exposition des travailleurs agricoles, et encore plus dans des publications françaises. Si les conséquences des pesticides sur la santé humaine en général sont très étudiées, les connaissances concernant la santé des travailleurs agricoles en particulier, sont très lacunaires. Quant aux procédures d'homologation, elles ne prennent pas en compte certaines tâches effectuées par les travailleurs comme la manutention ou le tri des récoltes ou le nettoyage du matériel de traitement. Les délais de réentrée (retour dans le champ après un traitement) sont beaucoup plus faibles que ceux pratiqués aux Etats Unis (quelques heures au lieu de quelques jours). De plus, même dans les cas où c'est improbable (fortes chaleurs, besoin de précision dans les gestes…) on considère que les équipements de protections sont utilisés pour calculer l'exposition maximale tolérée. Enfin, la littérature scientifique n'est pas prise en compte pour les procédures d'homologation. Pire encore, les données (fournies par les industriels) ne sont pas accessibles (secret industriel) et n'ont donc jamais été validées par la communauté scientifique. Enfin, l'évaluation du co-formulant (adjuvant) quand elle est faite, se fait à part, ne permettant donc pas de juger de l'effet du mélange. On le voit : beaucoup d'insuffisances. Les agriculteurs sont les premiers impactés et ce n'est pas près de s'améliorer vu le peu de bruit qu'a fait ce rapport !

OGM

« Les OGM nourrissent davantage les cochons des pays riches que les enfants des pays pauvres. » *(Séralini pour Reporterre en juillet).*

En effet, si on exclut le coton (peu comestible d'ailleurs), 99% des plantes OGM agricoles sont produites sur le continent américain. Il s'agit du colza, principalement utilisé pour l'huile et l'énergie, et des soja et maïs destinés à l'élevage industriel. Ces trois cultures ne sont donc pas près de nourrir les enfants des pays pauvres.

On peut élargir la remarque au maïs, même non OGM produit en Poitou Charentes et dont la grande majorité se retrouve à La Pallice après avoir asséché nos rivières. Une belle façon d'exporter l'eau ! Et tout ça pour nourrir du bétail même pas français ! (je ne suis pas raciste…) Un autre effet pervers du maïs est qu'il oblige à importer du soja (OGM) pour équilibrer les rations et qu'il transforme de paisibles herbivores en granivores. Pauvres vaches industrielles qui n'ont pas souvent vu un brin d'herbe fraiche… Vous me direz que ce n'est pas pire que de faire manger de la vache (fut-elle folle) à des moutons ! J'en conviens ! En attendant, que faire ?

Eh bien, manger moins de viande, mais de qualité, et produite à proximité.

Bon appétit !

Joëlle Lallemand

N° 38 octobre 2016 comité de rédaction APIEEE- Directeur de publication Joëlle Lallemand. ISSN 1148-1137 Dépôt légal 01/2009